

L'an deux mille vingt-quatre et le **12 avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABELME, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT
Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Aurélien BERRY
Roger RIBOLLET

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elise AUCLAIR a été nommée secrétaire de séance.

N° 09 : Vote des restes à réaliser

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2023 intervient au 31 décembre 2023, et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2023 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 0 €

- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **36 000 €** et correspond à une subvention de la Région restant à recevoir

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ADOPTE** les restes à réaliser tels qu'indiqués ci-dessus

➤ **De reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2024**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

